



Les donations entre époux sont-elles toujours valables

Par **Koued_old**, le **30/06/2007** à **14:44**

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté légale. Une donation entre époux a été signée en 1987 lors de l'achat de notre maison. Depuis cette maison a été vendue. La donation faite en 1987 est-elle toujours valable sur les biens restants, meubles, argent (compte bancaire, livret A, LEP).

Par **Dinah**, le **01/07/2007** à **14:25**

Bonjour. Une donation entre époux porte sur les biens existant dans le patrimoine du défunt au jour de son décès. Donc oui la donation reste valable malgré la vente d'un bien, de même qu'elle s'appliquera si vous achetez une autre maison.